

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 6 avril 2018

Le conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Pierre Léger, Joëlle Lemouzy, Marie Mounier, Guillaume Périn, Jean Rémond, Christophe Trillaud.

Romane Patenotre, absent, donne pouvoir à Yvette Fontaneau

Steve JOLY, absent donne pouvoir à Hélène JOLY

Sont également présents : Mme Montigny en qualité de secrétaire, M. Jean-François VIAUX, trésorier de Villebois Lavalette

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer

La séance débute à 18 h 10.

Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil du 6 mars 2018
- Affectation des résultats de l'exercice 2017
- Examen et Approbation du budget primitif 2018
- Délibération classement des chemins ruraux en voies communales
- Vote du règlement et des tarifs de la Salle des fêtes
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Marie Mounier est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil du 6 mars 2018

Contre 0	Abstention 1	Pour 12
----------	--------------	---------

Le conseil approuve le PV du 6 mars 2018

Affectation des résultats de l'exercice 2017

M. Le Maire propose, afin d'établir le budget 2018, d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 1068 : investissement recettes 53648,17 €
- Compte 002 : en fonctionnement recettes 42727,46 €
- Compte 001 : en investissement recettes 116838,18 €

Contre 0	Abstention 0	Pour 13
----------	--------------	---------

Le conseil approuve l'affectation des résultats

Examen et Approbation du budget primitif 2018

→ Arrivée d'Hélène JOLY à 18H25.

Présentation du budget primitif par chapitre

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE DE VOUZAN – 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
Dépenses	011 – Charges à caractère général	132 595,94	10 – Dotations, Fonds divers	9 310,50
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	172 720,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	9 535,19
	014 – Atténuations de produits	42 847,00	20 – Immobilisations incorporelles	13 353,00
	65 – Autres charges de Gestion courante	95 150,00	21 – Immobilisations corporelles	182 963,12
	66 – Charges financières	1 700,00		
	67 – Charges Exceptionnelles	3 450,00		
	022 – Dépenses imprévues	1 000,00		
	Total	449 462,94	Total	214 161,81
	Recettes	013 – Atténuations de Charges	6 000,00	10 – Dotations, Fonds divers
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services		24 800,00	13 – Subventions d'investissement	5 675,46
73 – Impôts et Taxes		245 944,48	1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé	53 648,17
74 – Dotations et participations		128 851,00		
75 – Autres produits de gestion courante		1 140,00		
002 Excédent antérieur reporté		42 727,46	001 Solde d'exécution positif reporté	116 838,18
Total		449 462,94	Total	214 161,81

Le Budget de fonctionnement augmente de 1,15% par rapport à 2017 conformément aux recommandations du gouvernement (<1,2%)

Les recettes de fonctionnement baissent d'environ 41 K€ par rapport à 2017 (conséquence d'une nouvelle méthode de calcul et de l'entrée dans l'agglomération du Grand Angoulême

La méthode de calcul est confirmée par M. Viaud. Interrogé sur la façon dont peut être compensée cette diminution de moyens, il confirme qu'il faudra passer par une augmentation fiscale.

Contre 0	Abstention 2	Pour 13
----------	--------------	---------

Le conseil approuve le budget 2018

Délibération classement des chemins ruraux en voies communales

M. le Maire propose de classer en voies communales :

- Le chemin rural sur la VC101 sur 175 mètres
- Le Chemin rural CR11 qui prend naissance sur la VC101 goudronné sur 97 m

M. Remond propose que soit revu le tableau des voies communales.

Contre 0	Abstention 0	Pour 15
----------	--------------	---------

Le conseil approuve le classement

Vote du règlement et des tarifs de la Salle des fêtes

Le document intégrant les tarifs n'étant pas tout-à-fait terminé. M. le maire propose de retirer ce point du jour du conseil et de le reporter à la prochaine séance.

Questions diverses

Kévin Branlé : réparation des tracteurs tondeuses en panne

- Le tracteur récent est en panne (courroie - poulie) un devis de 336,68 € a été établi. Ce matériel semble ne pas correspondre à l'utilisation de la commune (matériel destiné aux particuliers)
- Un devis de 789 € a été établi pour réparer l'ancien tracteur. Ce matériel étant plus performant, M. le Maire propose de procéder à la réparation à hauteur du devis proposé. La réparation de l'autre tracteur sera envisagée un peu plus tard dans la saison.

Pierre Léger : Lettre d'information

M. Léger indique que toutes les personnes intéressées peuvent entrer leur adresse mail ou courriel sur le site www.vouzan.fr pour recevoir les informations de la commune.

Marie Mounier : Loto des enfants

Mme Mounier informe les élus qu'un loto des enfants en coordination avec les enseignants est prévu début juillet (le même jour était envisagée une manifestation par les organisateurs des T.A.P.). M. le Maire propose de se rapprocher des organisateurs des T.A.P. pour une modification de date.

Marie Mounier : Conseil Municipal Jeunes

Dans une démarche d'écoute et de pédagogie participative, il est envisagé, comme la loi l'autorise et en format le fonctionnement, de mettre en place un conseil municipal jeunes. Une proposition sera envoyée aux conseillers pour en débattre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h38

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La Secrétaire
Marie Mounier

le maire
Thierry Hureau